vérifièrent les livres de M. Chapin, approuvèrent son administration et constatèrent que les causes du déficit devaient être recher-

chées dans les charges antérieurement contractées.

Le 21 juin, Mgr Angebault réunit encore la commission à l'Evèché. Elle était augmentée de M. Desgarets, supérieur du grand séminaire, du chanoine J.-M. Dubois, de M. Louis Levoyer, supérieur, et de M. Pierre Coutant, économe du petit séminaire de Combrée. Il s'agissait de choisir entre les deux établissements. On représenta combien, dans la maison d'Augers, la vie devenait chère pour la plus-value de certains objets d'approvisionnement et de consommation journalière, l'excédent des gages des domestiques et le prix des journées. De plus, la dette de Combrée ne s'élevait qu'à 31.754 francs tandis que celle de Mongazon était de 63.071. Cependant, la considération de l'avenir ne pouvait manquer d'être

favorable à la maison d'Angers.

Avant de prendre la voix, dit le compte rendu, Monseigneur a exposé avec la plus exacte impartialité les raisons pour et contre; ainsi, pour Angers, la commodité des bâtiments, la salubrité du local, la beauté de la chapelle, l'avantage pour un établissement ecclésiastique d'être sous les yeux de son évêque, les ressources qu'une grande ville offre aux études des professeurs, l'effet que produira dans le public l'abandon d'une maison qui a tant coûté au diocèse. Pour Combrée, l'avantage de son éloignement de la ville, soit sous le rapport économique, soit sous le rapport moral, pour les régents comme pour les élèves, la préférence marquée que lui accordent les parents et les prêtres du diocèse, les succès obtenus jusqu'à ce jour, succès qui sont un garant de ceux qu'on obtiendra avec un plus grand nombre d'élèves, l'incertitude du succès dans un autre local, la difficulté d'utiliser autrement les bâtiments. Sur l'invitation de Monseigneur, des observations pour et contre ont été présentées et discutées. Pour Angers, ne pas juger du résultat futur par le résultat antérieur, où les élèves appartenant à des familles riches ou aisées, et par conséquent exigeantes, étaient en majorité; qu'on aurait pour composer la nouvelle maison d'Angers tous les éléments de succès qu'on aura à Combrée et, de plus, les avantages du local et de la ville. Pour Combrée, il sera impossible d'y fonder une petite école, au lieu qu'à Angers la maison pourra se recruter parmi les familles chrétiennes qui, se proposant de mettre plus tard leurs enfants au collège royal, désirent qu'ils soient jusqu'à leur première communion dans une maison où règne la piété.

En quittant Combrée pour Angers, on laisse le certain pour l'incertain; car il resterait toujours le danger de la proximité de la ville avec les autres inconvénients. Après ces informations, Monseigneur a demandé à chacun des membres s'il avait de nouvelles remarques à proposer et s'il désirait le scrutin secret. Sur la réponse négative de tous les membres, Monseigneur a demandé à chacun son avis sur la question proposée. Tous les membres, à l'exception de deux, ont été d'avis de supprimer le plein exercice à Angers et

de réunir à Combrée tous les élèves des hautes classes. »

La décision de la décapitation du collège produisit un élan de